



Programme de lutte contre le SDRP dans les exploitations belges

Guide des Bonnes Pratiques pour les Centres d'Insémination Artificielle (CIA)

Version 1.0, 15 novembre 2018



Contenu

1.	Qu'est-ce que le SDRP?	4
1.1.	Comment la maladie se transmet-elle et se propage-t-elle?	4
1.2.	Que fait-on pour prévenir et contrôler la maladie?	5
1.3.	Mise en place d'un programme de lutte contre le SDRP.....	5
1.4.	À propos de ce guide	6
2.	Biosécurité.....	7
2.1.	Achat	7
2.2.	Séparation zone sale – zone propre	7
2.3.	Chargement et déchargement des animaux	8
2.3.1.	Déchargement des animaux.....	8
2.3.2.	Chargement des animaux.....	8
2.3.3.	Véhicules de transport d'animaux vivants	9
2.4.	Quarantaine	9
2.5.	Accès au personnel et aux visiteurs et registre des visiteurs	10
2.6.	Évacuation des effluents (liquides et solides) et des cadavres.....	12
2.7.	Transport de la semence	12
2.8.	Transport de matériel non-animalier	12
2.9.	Ventilation et filtres	13
2.10.	Gestion de l'exploitation.....	13
2.10.1.	Nettoyage et désinfection.....	13
2.10.2.	Gestion des étables (dont les étables de collecte).....	14
2.10.3.	Animaux SDRP séropositifs et infirmerie	14
2.10.4.	Couloirs.....	15
2.11.	Registre des animaux.....	15
3.	Devenir et rester sérologiquement SDRP-négatif.....	16
3.1.	Comment le CIA peut-il devenir sérologiquement SDRP-négatif?	16
3.2.	Comment démontrer que le CIA est sérologiquement SDRP-négatif?.....	16
3.3.	Comment vérifier si le CIA reste sérologiquement SDRP-négatif?	17
3.4.	Qu'en est-il des animaux arrivant dans le centre?	17
3.5.	Un résultat est positif. Que faire?.....	19
3.5.1.	Un résultat défavorable pendant un test de surveillance.....	19
3.5.2.	Un résultat défavorable en («pré-»)quarantaine.....	20

3.6. Suspicion clinique	21
Addendum 1 – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION.....	22
Addendum 1a: Véhicules de transport d’animaux vivants	22
Addendum 1b: Étable de quarantaine	23
Addendum 1c: Étables du CIA.....	24
Addendum 1d: Couloirs.....	25
Addendum 2 – DEVENIR ET RESTER SÉROLOGIQUEMENT SDRP-NÉGATIF.....	26
Addendum 2a: Comment démontrer que le CIA est sérologiquement négatif?.....	26
Addendum 2b: Comment vérifier si le CIA conserve le statut sérologiquement SDRP-négatif?.....	27
4. Données de contact	34

1. Qu'est-ce que le SDRP?

Le syndrome dysgénésique et respiratoire porcin (SDRP) est une maladie causée par le virus du SDRP. Le SDRP touche uniquement les porcs et ne représente aucun risque pour la santé publique. Le virus est sensible à la température, au pH et à l'exposition aux détergents. Néanmoins, le virus est présent dans la plupart des exploitations du Nord du pays.

Il existe deux sous-types (génotypes): le type 1 (sous-type européen) et le type 2 (sous-type nord-américain). À l'origine, les deux génotypes étaient uniquement présents sur le continent correspondant. Aujourd'hui on retrouve les deux sous-types dans la population porcine mondiale.

La plupart des souches de l'Europe de l'Ouest sont des souches de virulence modérée et provoquent par conséquent des symptômes modérés. Néanmoins, le SDRP influencent négativement les performances technico-économiques en Belgique¹.

L'infection des porcs se développe dans les poumons, ce qui provoque des problèmes respiratoires. Ensuite, le virus se multiplie dans le sang (virémie) et s'étend vers plusieurs organes, y compris vers le système reproducteur, comme l'utérus gravide, surtout pendant la mi-gestation et la phase finale de la gestation, provoquant des avortements tardifs, des mises-bas prématurées avec un nombre élevé de mort-nés. Les porcelets nés prématurément sont faibles et beaucoup meurent durant la période d'allaitement.

1.1. Comment la maladie se transmet-elle et se propage-t-elle?

Le virus se transmet de différentes manières entre les animaux:

- *Transmission de la truie au fœtus (transmission verticale):*
L'infection des fœtus conduit à la naissance de porcelets virémiques.
- *Transmission directe:*
 - *Par des contacts groin à groin et des morsures.* Le caractère sociable des animaux favorise la propagation directe. Le virus se propage entre différentes truies, des truies vers les porcelets, entre les porcelets et/ou entre porcs à l'engrais.

¹ Nathues et al., Cost of porcine reproductive and respiratory syndrome virus at individual farm level - An economic disease model. Prev Vet Med., Jul 1, 2017.

- *Par la semence.* Les verrats infectés par le SDRP peuvent excréter le virus par la semence, risquant ainsi d'infecter les cochettes/truies. L'excrétion dans la semence peut se produire bien après que l'infection ait eu lieu et peut prendre place de manière discontinue. Un résultat PCR négatif de la semence n'exclut par conséquent, pas l'infection d'un verrot par le virus du SDRP.
- *Transmission indirecte:*
La propagation peut également se faire via les matériaux inertes utilisés en commun par/pour plusieurs troupeaux (moyens de transport, quais de déchargements, bottes de marchands/transporteurs,...) ou lors de manipulations humaines (castration, coupe de la queue et injection intramusculaire), via les personnes elles-mêmes (mains, cheveux), par l'air et par le lisier.

1.2. Que fait-on pour prévenir et contrôler la maladie?

La lutte contre le SDRP et son contrôle consistent tout d'abord en une organisation adaptée de l'exploitation avec une optimisation de la biosécurité.

- Une application stricte **des règles de biosécurité externe** empêche l'introduction d'une nouvelle souche de SDRP dans l'exploitation.
- Une application stricte des règles de **biosécurité interne** limite la propagation du SDRP au sein de l'exploitation.
- Pour réduire les symptômes et limiter la propagation du virus, la **vaccination** peut être un outil complémentaire dans la lutte contre le SDRP. Les vaccins existants offrent en effet une protection partielle contre la plupart des souches de SDRP.

1.3. Mise en place d'un programme de lutte contre le SDRP

Pour contrôler le SDRP, le secteur propose un programme de lutte contre le SDRP consistant en un plan pluriannuel ambitieux dans lequel tous les éleveurs porcins belges sont impliqués.

Les objectifs du programme SDRP sont les suivants:

- D'ici 2023, tous les **CIA** doivent obtenir un statut SDRP séronégatif. Cela signifie qu'ils livreront alors uniquement de la semence SDRP-négative provenant de verrats SDRP-négatifs.

- Les **élevages de sélection** obtiendront également le statut SDRP séronégatif pour les verrats, au plus tard d'ici 2023. Ils ne commercialiseront alors plus que des verrats SDRP séronégatifs.
- Les élevages **fournisseurs de cochettes** seront impliqués dans le plan SDRP à partir de 2019. Pour ces élevages, le but est également que toutes les cochettes obtiennent un statut SDRP séronégatif d'ici 2023.
- Dans toutes les exploitations porcines, l'objectif est d'élever des porcs en bonne santé. Toutes les exploitations vont recevoir un statut SDRP d'ici 2021.

1.4. À propos de ce guide

Vous trouverez dans ce guide toute une série de conseils pratiques afin d'évoluer vers un CIA SDRP-négatif et pour conserver ce statut.

Il est à cet égard extrêmement important d'accorder – chaque jour – une attention particulière à la **biosécurité interne et externe** dans votre CIA.

Parallèlement, vous pouvez faire effectuer des **examens en laboratoire** pour vérifier dans quelle mesure le SDRP est présent dans votre centre. Vous trouverez des informations complémentaires à ce sujet dans la troisième partie de ce guide.

2. Biosécurité

Pour éviter l'introduction de virus tels que celui du SDRP et pour éviter leur propagation dans une exploitation, il est extrêmement important de continuellement faire attention à la biosécurité. Vous trouverez ci-dessous quelques astuces et conseils.

2.1. Achat

- Achetez les animaux chez un nombre limité de fournisseurs agréés ayant un historique connu en matière de SDRP.
- Créez un registre précisant les fournisseurs de verrats agréés de votre CIA.
- N'achetez pas de verrats à l'occasion d'évènements où des porcs de différentes provenances sont physiquement rassemblés (ventes aux enchères/rassemblements/salons/foires).
- Vérifiez chaque année le statut de vos fournisseurs de verrats.

2.2. Séparation zone sale – zone propre

- Séparez les zones
 - La zone sale: il s'agit de la partie du centre se trouvant à l'extérieur où aucune mesure n'est prise pour éviter l'introduction du virus.
 - La zone propre: est la partie située à l'intérieur du centre où l'on peut uniquement entrer après avoir pris les mesures obligatoires.
 - La zone d'accès contrôlé (la zone «*grise*») : il s'agit de la partie du centre par laquelle transitent les animaux, les personnes, les aliments, les matériaux, etc. Dans cette zone, des mesures sont aussi prises pour éviter l'introduction et la propagation du virus.
- Faites une séparation claire entre les différentes zones:
 - visuellement (par exemple au moyen de lignes tracées sur le sol avec du ruban adhésif);
 - physiquement (par exemple en installant un banc, une clôture, un portillon, une haie);
 - en combinant les séparations visuelles/physiques.
- Le passage d'une zone à l'autre est uniquement autorisé après avoir pris les mesures nécessaires.

- Définissez les différentes zones sur un schéma pour que les visiteurs et le personnel puissent le consulter.

2.3. Chargement et déchargement des animaux

2.3.1. Déchargement des animaux

- Veillez à assurer une livraison avec un véhicule de transport d'animaux vivants qui a été préalablement nettoyé et désinfecté, qui est sec et vide depuis minimum 48 heures (et de préférence depuis une semaine) (voir l'[Addendum 1a](#): Véhicules de transport d'animaux vivants).
- Le véhicule de transport d'animaux vivants peut uniquement contenir des animaux destinés à votre centre.
- Désinfectez les pneus du véhicule de transport d'animaux vivants lorsqu'il entre dans l'enceinte du centre.
- Le chauffeur doit prendre des mesures avant d'entrer dans la zone d'accès contrôlé et il n'a pas accès à l'intérieur des locaux.
- Le déplacement des animaux se passe sur des routes revêtues qui sont nettoyées et désinfectées avant et après chaque déplacement, comme décrit dans l'[Addendum 1d](#).
- Mettez les animaux en quarantaine ([2.4](#)).

2.3.2. Chargement des animaux

- Pour le chargement des animaux, prévoyez toujours un véhicule de transport d'animaux vivants vide qui a été préalablement lavé et désinfecté (voir l'[Addendum 1a](#): Véhicules de transport d'animaux vivants).
- Présence d'un quai d'embarquement afin d'éviter que les animaux puissent faire marche arrière et d'empêcher que les chauffeurs aient accès aux locaux.
- Amenez les animaux dans la zone d'accès contrôlé ou dans la zone sale en l'absence d'un quai d'embarquement.
- Évacuez les animaux via une route revêtue, facile à nettoyer et à désinfecter. Le nettoyage et la désinfection se font après chaque chargement (voir l'[Addendum 1d](#)).

2.3.3. Véhicules de transport d'animaux vivants

- Les camions et autres moyens de transports vont dans différentes exploitations. Souvent, le statut SDRP de ces exploitations est inconnu. En conséquence, l'accès d'un moyen de transport externe dans l'enceinte d'un CIA représente un risque.
- Un véhicule de transport d'animaux vivants visuellement propre et bien désinfecté témoigne déjà de bonnes pratiques.
- L'exigence d'un registre de nettoyage et désinfection du camion est recommandé (pour le protocole voir [l'Addendum 1a](#): Véhicules de transport d'animaux vivants).

2.4. Quarantaine

Acheter les animaux impose toujours un risque. On recommande d'avoir une « pré-quarantaine », sur un autre site que les verrats en production. Cette période dure au moins 6 semaines, après laquelle les verrats sont transportés vers une « quarantaine » sur le site du CIA. Les verrats peuvent être infectés durant le transport, alors on recommande un prélèvement en « quarantaine » endéans 7 jours leurs arrivée (paragraphe [3.4](#)).

La « **pré-quarantaine** » doit satisfaire aux conditions suivantes:

- La règle du «*tout plein-tout vide*» s'applique avec une durée de quarantaine de minimum six semaines, après l'entrée du dernier verroat en « pré-quarantaine ».
- Les logements des verrats sont individuels.
- Les verrats arrivent par le circuit sale et quittent la quarantaine via le circuit propre.
- Limitez le nombre de visiteurs.
- Prévoyez un sas d'entrée pour le personnel et les visiteurs. Ce sas d'entrée doit satisfaire aux conditions décrites au paragraphe [2.5](#).

La « **quarantaine** » sur le site du CIA doit satisfaire aux conditions suivantes :

- La règle du «*tout plein-tout vide*» s'applique.
La période de la quarantaine dure deux semaines, après l'entrée du dernier verroat en « pré-quarantaine », s'il y a une quarantaine externe (« pré-quarantaine »). S'il n'y a pas de quarantaine externe, la période de la quarantaine dure au moins six semaines.

- Les verrats sont séparés des verrats en production.
- Prévoyez un sas d'entrée pour le personnel et les visiteurs. Ce sas d'entrée doit satisfaire aux conditions décrites au paragraphe [2.5](#) avec au minimum: des tenues et des bottes propres et spécifiques et pour les visiteurs; un lavabo pour se laver et se désinfecter les mains.
- Durant la journée, passez en dernier chez les animaux en quarantaine. Passez en tout dernier (après être allé(e) dans le local hébergeant les animaux en quarantaine!) chez les animaux présentant une sérologie positive SDRP dans votre CIA, s'il y en a.

2.5. Accès au personnel et aux visiteurs et registre des visiteurs

Pour éviter que des visiteurs aient libre accès au « pré-quarantaine » et au CIA (la zone d'accès contrôlé!), il est vivement recommandé de bien le délimiter. Cela peut se faire au moyen d'une haie ou d'une clôture.

Donnez des consignes claires concernant l'accès à votre CIA et le « pré-quarantaine »:

- Les personnes sont autorisées d'entrer dans les locaux si elles ont respecté un délai de 24 heures après toute visite d'exploitation porcine.
- Le véhicule doit être garé à l'extérieur de l'enceinte de l'exploitation (zone sale).
- Les personnes qui souhaitent entrer dans le centre doivent se présenter à l'accueil.
- Les personnes qui veulent pénétrer dans la zone propre doivent toujours traverser le sas d'entrée. Celui-ci répond aux conditions suivantes:
 - Le sas est le seul accès à la zone propre.
 - Dans le sas, les séparations entre la zone sale, la zone d'accès contrôlé et la zone propre sont clairement indiquées (voir le paragraphe [2.2.](#)) et le croisement des différentes voies n'est pas autorisé.
 - Les vêtements et les effets personnels restent dans la zone sale du sas. La douche constitue la séparation entre les deux zones.
 - Après la douche, des tenues et des bottes spécifiques pour visiteurs sont portés pour circuler dans la zone propre.

- Après la douche, les mains sont également lavées et désinfectées dans un lavabo propre, muni de préférence d'un robinet automatique et de distributeurs de savon et de désinfectant également automatiques.
- Après chaque utilisation des tenues et des bottes spécifiques par les visiteurs, lavez-les. Prévoyez à cet effet une machine à laver et un pédiluve dans la zone propre.
- Rédigez les consignes susmentionnées dans un protocole pour les visiteurs.
- Prévoyez un registre des visiteurs :
 - À leur arrivée, les visiteurs doivent se présenter et prendre connaissance du plan du centre ainsi que du protocole spécifique pour les visiteurs, qui décrit les consignes pour l'accès au site.
 - Les visiteurs notent leur nom, la société, la date et l'heure de leur visite dans le registre des visiteurs; ils déclarent également avoir pris connaissance des procédures imposées par le centre et signent le registre des visiteurs.



Figure 1. Les visiteurs garent leurs véhicules à l'extérieur du centre.



Figures 2 et 3. Le terrain est fermé par un portail. Indiquez clairement au niveau du portail que l'accès au CIA est interdit aux personnes non autorisées.

2.6. Évacuation des effluents (liquides et solides) et des cadavres

- Évitez que le(s) camion(s) d'équarrissage, ainsi que leur chauffeur pénètrent dans l'enceinte du CIA. Transportez toujours les cadavres vers une aire d'équarrissage équipée d'un bac fermé et située dans la zone sale.
- Nettoyez et désinfectez le bac d'équarrissage et l'aire d'équarrissage après chaque utilisation.
- Lors du transport des cadavres, portez toujours des bottes, des tenues et des gants spécifiques à cet usage.
- Nettoyez et désinfectez-vous toujours les mains après avoir manipulé des cadavres.
- Lors de l'enlèvement du lisier/fumier, prenez toujours les mesures nécessaires:
 - Nettoyez et désinfectez les routes, le matériel et les mains;
 - Fermez les portes le plus rapidement possible;
 - Nettoyez et désinfectez les pneus des véhicules;
 - Faites les prélèvements mensuels (3.3) endéans 2 semaines l'enlèvement du lisier/fumier.

2.7. Transport de la semence

- Les véhicules de transport propres au centre pour la distribution de la semence restent toujours dans la zone sale.
- Les chauffeurs ne pénètrent pas dans la zone propre le jour-même.
- Lorsque des clients viennent chercher de la semence, les véhicules de transport n'appartenant pas au centre restent à l'extérieur du site ou sur la route de la zone sale.
- Les clients n'ont pas accès à la zone propre ni au laboratoire.

2.8. Transport de matériel non-animalier

Par matériel non-animalier, on entend, entre autres, les aliments, le matériel de prélèvement sanguin, le matériel de récolte de la semence, les outils, etc.

- Prévoyez du matériel propre au centre et stockez-le dans un local séparé, dans la zone propre. Le matériel est introduit dans ce local via la zone sale et quitte ce local via la zone propre.
- Mettez le matériel au minimum durant 14 jours dans ce local avant de l'introduire dans les étables.
- Désinfectez le matériel qui est immédiatement introduit dans les locaux (lunettes, médicaments,...).
- Évitez que les portables sont apporter dans votre CIA. Prévoyez des sachets jetables en plastique transparent pour pouvoir emporter les portables, s'il faut.
- Lors de la livraison d'aliments, les mesures suivantes doivent être prises:
 - Les camions restent dans la zone sale ou grise;
 - Les pneus des camions sont nettoyés et désinfectés avant de pénétrer dans l'enceinte du centre.

2.9. Ventilation et filtres

- Evitez des flux d'air qui circulent du étable de quarantaine vers les bâtiments logeant les verrats en production.
- L'installation d'un groupe filtrant est conseillé lorsque:
 - votre CIA est situé à moins de 500 mètres d'une exploitation porcine, d'un abattoir de porcs ou d'une entreprise de traitement de lisier de porc;
 - votre CIA est situé le long d'une route où de nombreux transports d'animaux et/ou de lisier ont lieu (minimum une fois par jour);
 - du lisier de porcs étrangers au centre est épandu sur les champs dans un rayon de 500 mètres autour de votre CIA;
 - votre CIA est situé dans une région à forte densité porcine. Une densité moyenne de plus de 300 porcs/km² au niveau communal est considérée comme une forte densité.

2.10. Gestion de l'exploitation

2.10.1. Nettoyage et désinfection

Lorsqu'une étable, un compartiment ou un véhicule de transport d'animaux vivants ne contient plus d'animaux, le SDRP et d'autres pathogènes, peuvent survivre dans le lisier ou dans d'autres

matières organiques. Le nettoyage et la désinfection sont par conséquent extrêmement importants.

Le nettoyage et la désinfection sont deux choses différentes. La désinfection n'a du sens que si elle est effectuée dans une étable ou un local bien nettoyé où toute matière organique, comme le lisier ou des résidus d'aliments, a été éliminée. La présence de matières organiques peut protéger les agents infectieux contre l'action des produits désinfectants. Nettoyez et désinfectez en suivant le protocole décrit dans l'Addendum 1 – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

2.10.2. Gestion des étables (dont les étables de collecte)

- Nettoyez et désinfectez quotidiennement le mannequin ainsi que les tapis placés en dessous.
- Prévoyez un mannequin par étable.
- Utilisez des vêtements propres spécifiques à chaque étable,
- Utilisez des chaussures propres spécifiques à chaque étable et nettoyez et désinfectez ceux-ci quotidiennement.
- Prévoyez un seuil qui forme la séparation entre les espaces communs et les étables.
- Nettoyez et désinfectez-vous les mains lorsque vous passez d'une étable à l'autre.

Dans l'[Addendum 1c](#), vous trouverez un protocole pour nettoyer et désinfecter les étables.

2.10.3. Animaux SDRP séropositifs et infirmerie

- Isolez les animaux malades et/ou SDRP séropositifs dans un compartiment séparé.
- Prévoyez des vêtements et des chaussures spécifiques à cette tâche
- Pendant la journée, visitez l'infirmerie et/ou le compartiment hébergeant les animaux SDRP-séropositifs en dernier.



Figure 4. Désinfectez-vous régulièrement les mains.

2.10.4. Couloirs

- Après le déplacement des verrats, nettoyez et désinfectez les couloirs en suivant le protocole décrit dans l'[Addendum 1d](#).

2.11. Registre des animaux

Tenez un registre des animaux à jour. Vous y indiquerez pour chaque animal les informations suivantes:

- toutes les données d'identification:
 - l'identification Sanitel;
 - l'identification spécifique à l'exploitation (si d'application);
 - la date de naissance;
 - l'exploitation de provenance;
 - la date d'arrivée.
- les dates et heures des prélèvements (semence, sang) avec les résultats des analyses.
- l'éventuelle date de départ, avec le motif du départ.

3. Devenir et rester sérologiquement SDRP-négatif

Un CIA sérologiquement SDRP-négatif:

- respecte les mesures de biosécurité décrites ci-dessus.
- ne vaccine pas contre le SDRP.
- démontre que tous les verrats présents sont et restent séronégatifs.
- Tient garde un registre des animaux bien à jour.

Il est important d'établir, avec le vétérinaire du CIA, un plan d'approche spécifique à votre centre. Le plan d'approche décrit :

- Comment votre CIA peut devenir sérologiquement SDRP-négatif.
- Comment vous montrez que le CIA est sérologiquement SDRP-négatif. Cela est décrit au paragraphe [3.2](#) et cette procédure est représentée schématiquement dans l'[Addendum 2a](#): Comment démontrer que le CIA est sérologiquement négatif?.
- Comment votre CIA reste sérologiquement SDRP-négatif. Cela est décrit au paragraphe [3.3](#) et cette procédure est représentée schématiquement dans l'[Addendum 2b](#): Comment vérifier si le CIA conserve le statut sérologiquement SDRP-négatif?.
- Qu'est-ce vous faites avec les animaux achetés. Cela est décrit au paragraphe [3.4](#) et cette procédure est représentée schématiquement dans l'[Addendum 2b](#): Comment vérifier si le CIA conserve le statut sérologiquement SDRP-négatif?.
- Qu'est-ce vous faites s'il y a un résultat défavorable. Cela est décrit au paragraphe [3.5](#) et cette procédure est représentée schématiquement dans [l'Addendum 2 – DEVENIR ET RESTER SÉROLOGIQUEMENT SDRP-NÉGATIF](#).
- Qu'est-ce vous faites s'il y a un suspicion clinique et maladie. Cela est décrit au paragraphe [3.6](#).

3.1. Comment le CIA peut-il devenir sérologiquement SDRP-négatif?

Établissez, avec le vétérinaire du CIA, un plan d'approche spécifique à votre centre, tenant compte de son emplacement, des moyens disponibles et de la stratégie du gestionnaire.

3.2. Comment démontrer que le CIA est sérologiquement SDRP-négatif?

- Un prélèvement doit être effectué sur tous les verrats endéans une période d'une semaine.
- Ce prélèvement est répété à intervalle de 4 semaines.
- Les échantillons de sang sont examinés pour détecter la présence d'anticorps anti-SDRP à l'aide d'un test ELISA.
- Si des verrats séropositifs sont encore présents, ceux-ci sont immédiatement éliminés et un nouveau prélèvement est effectué 4 semaines plus tard.
- Le centre est considéré sérologiquement négatif lorsque tous les résultats d'analyse des deux prélèvements consécutifs sont négatifs en anticorps contre le SDRP.

Cela est représenté schématiquement dans l'[Addendum 2a](#).

3.3. Comment vérifier si le CIA reste sérologiquement SDRP-négatif?

- Faites toutes les 4 semaines des prélèvements de sang à 10 % des verrats, avec un minimum de 5 animaux.
- Chaque verrat subira un prélèvement au minimum une fois par an. Lorsqu'un verrat quitte le centre en cours d'année, un prélèvement est effectué sur celui-ci et la présence d'anticorps anti-SDRP est recherchée (ELISA) avant le départ du centre.
- Entre le prélèvement effectué sur des verrats en étable de quarantaine et le test suivant, réalisé dans l'unité de production, il convient de respecter une période minimale de 2 mois.
- Les échantillons sont analysés individuellement avec la méthode ELISA, pour détecter la présence d'anticorps ou non contre le SDRP.
- Si l'analyse sérologique n'a pas détecté d'anticorps chez les animaux testés, le CIA maintient son statut sérologiquement SDRP-négatif.

Cette procédure est représentée schématiquement dans l'[Addendum 2b](#).

3.4. Qu'en est-il des animaux arrivant dans le centre?

- Les verrats introduits dans un centre sérologiquement SDRP-négatif doivent subir plusieurs prélèvements.
- Un premier prélèvement est effectué dans l'exploitation d'origine (de sélection). Celui-ci peut coïncider avec le prélèvement obligatoire (à effectuer endéans les 30 jours précédant le transport). On vérifie, au moyen d'une méthode ELISA, si les animaux ont des anticorps ou non contre le SDRP. Seuls des verrats présentant un résultat favorable seront achetés venant d'une exploitation SDRP sérologiquement négative ou des verrats d'un lot sérologiquement négatif d'une exploitation SDRP sérologiquement non-négative (voir Guide des Bonnes Pratiques – Fournisseurs des verrats).
- Le prélèvement sanguin suivant s'effectue en quarantaine.
 - S'il n'y a pas de quarantaine externe, les échantillons sont testés au moyen d'un ELISA individuel permettant la détection des anticorps et au moyen d'un test PCR (par pool de 5 verrats) pour la détection du virus.
 - Ces tests sont effectués au minimum une fois, le prélèvement pouvant avoir lieu durant les deux dernières semaines de la période de mise en quarantaine (en même temps que le prélèvement obligatoire).
 - Si tous les verrats ont un résultat favorable, ils pourront être déplacés. En cas de résultat défavorable (présence d'anticorps et/ou du virus), un examen de confirmation sera effectué [\(3.5\)](#).
 - S'il y a une quarantaine externe, les échantillons sont testés au moyen d'un ELISA individuel permettant la détection des anticorps et au moyen d'un test PCR (par pool de 5 verrats) pour la détection du virus.
 - Ces tests sont effectués au minimum une fois, le prélèvement pouvant avoir lieu durant les deux dernières semaines de la période de mise en quarantaine (en même temps que le prélèvement obligatoire).
 - Si tous les verrats ont un résultat favorable, ils pourront être transportés vers la quarantaine au CIA. En cas de résultat défavorable (présence d'anticorps et/ou du virus), un examen de confirmation sera effectué [\(3.5\)](#).
 - Pour exclure que les verrats sont infectés durant le transport du « pré-quarantaine » vers le CIA, les verrats sont échantillonnés endéans 7 jours après leur arrivée en quarantaine.

- Les échantillons sont testés au moyen d'un test PCR (par pool de 5 verrats) pour la détection du virus.
- Si tous les verrats ont un résultat favorable, ils pourront être transférés vers les étables du CIA. En cas de résultat défavorable (présence du virus), un examen de vérification sera effectué (3.5).

Cette démarche est représentée schématiquement dans l'[Addendum 2b](#).

3.5. Un résultat est positif. Que faire?

3.5.1. Un résultat défavorable pendant un test de surveillance

Lorsqu'un résultat est positif (ELISA positif ou non-interprétable), un test de vérification est effectué. Cela consiste une seconde analyse ELISA (individuel) et une analyse PCR (individuel) sur le premier échantillon (qui était positif).

Avec un **résultat de PCR positif**, une action immédiate est requise:

- l'animal est enlevé dans les 48 heures
 - Le statut sérologiquement SDRP-négatif du CIA est suspendu
 - Vous avertissez immédiatement vos clients et
 - Informez immédiatement ARSIA.
- Vous établissez un plan d'action pour redevenir un SDRP-négatif.
- Si le résultat de l'analyse PCR est négatif un nouveau prélèvement est effectué.

Avec un **résultat de PCR négatif et ELISA positif**:

- Vous séparez l'animal et
- l'animal est de nouveau échantillonné (test de confirmation).
 - L'échantillon est individuellement examiné au moyen d'un test ELISA permettant la détection des anticorps anti-SDRP et d'une méthode PCR pour la détection du virus.
 - Vous informez immédiatement ARSIA.
 - Si les résultats des deux tests sont favorables (ELISA et PCR négatifs), l'animal est replacé et échantillonné lors du prochain test de surveillance.

- Si l'un des deux tests donne un résultat défavorable (ELISA et/ou PCR positif²):
 - l'animal est considéré SDRP-positif et le CIA n'est plus sérologiquement négatif.
 - l'animal est enlevé dans les 48 heures
 - perdez-vous le statut et
 - Informez-en immédiatement vos clients.

3.5.2. Un résultat défavorable en («pré-»)quarantaine

Ici aussi, un test de vérification est effectué. Cela consiste une seconde analyse ELISA (individuel) et une analyse PCR (par pool de 5) sur le premier échantillon (qui était positif).

S'il y a un **résultat de PCR positif**, une action immédiate se nécessite et tous les animaux du compartiment de l'étable de quarantaine sont éliminés.

- Si les verrats sont infectés durant le transport, des prélèvements sanguins sont effectués des verrats en production :
 - 10% des verrats, avec un minimum de 5 animaux.
 - Les échantillons sont testés au moyen d'un ELISA individuel permettant la détection des anticorps et au moyen d'un test PCR (par pool de 5 verrats) pour la détection du virus.
 - Lorsqu'un résultat est défavorable, un test de vérification est effectué.

Avec un résultat de PCR négatif mais un **ELISA positif**, un test de confirmation est effectué.

- Cela consiste au prélèvement (sang) de tous les animaux en (« pré »)quarantaine.
- Le sang est examiné pour la présence de virus (PCR, par pool de 5) et d'anticorps (ELISA, individuel).
 - En cas de résultat PCR positif, une action immédiate se nécessite et tous les animaux du compartiment de l'étable de quarantaine sont éliminés.
 - Dans le cas d'un ELISA positif, le verrot est enlevé et la période de quarantaine des autres animaux est prolongée de 4 semaines. Les verrats achetés ne peuvent être transférés au CIA que si tous les animaux ont été échantillonnés au cours des deux

² Si un animal teste trois fois non-interpretable d'un test ELISA, l'animal est enlevé et vous ne perdez pas le statut. Si un animal teste trois fois positif, l'animal est enlevé et vous perdez le statut SDRP-négatif.

dernières semaines de la quarantaine et que des résultats favorables ont été obtenus (test ELISA négatif et PCR négatif).

Pour redevenir sérologiquement SDRP-négatif, vous devez établir un plan d'action avec le vétérinaire de votre centre.

3.6. Suspicion clinique

Le SDRP peut se manifester de différentes manières chez les verrats. Souvent, on ne voit rien et les animaux ne montrent qu'une réduction de l'appétit, qui peut s'accompagner d'une légère fièvre transitoire. En cas de suspicion clinique, vous effectuerez un échantillonnage des animaux dans le cadre du test de surveillance mensuel:

- voir [3.3](#).
- Les échantillons sont examinés en plus pour la présence de SDRP (PCR, pool par 5).
- Si les résultats sont défavorables:
 - perdez-vous le statut et
 - Informez-en immédiatement vos clients et ARSIA.

Addendum 1 – NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Addendum 1a: Véhicules de transport d'animaux vivants

- *Lavage à sec*

Commencez par un lavage à sec (à la pelle et à la brosse) afin d'évacuer la plupart des saletés qui adhèrent au véhicule de transport d'animaux vivants. Une exécution minutieuse de cette première étape vous fait économiser du temps et de l'eau lors des étapes suivantes.
- *Trempage*

Traitez les saletés restantes avec une solution de trempage. Cela permet de détacher les saletés et de rendre le lavage à l'eau plus efficace.
- *Lavage principal*

Nettoyez à haute pression afin d'éliminer toutes les saletés encore présentes. Après ce lavage, le véhicule de transport d'animaux vivants doit être visuellement propre.
- *Rinçage*

Rincez le véhicule de transport d'animaux vivants afin qu'il soit totalement propre et pour avoir un résultat optimal lors de la désinfection.
- *Séchage*

Laissez sécher le véhicule de transport d'animaux vivants jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de flaques afin de le désinfecter. Si trop d'eau est encore présente, le désinfectant sera trop dilué, réduisant son efficacité. Il peut à cet effet être fait usage d'un système de 'thermal assisted drying and decontamination (TADD)'.
- *Désinfection*

Désinfectez le véhicule de transport d'animaux vivants. Utilisez à cet effet un désinfectant agréé et respectez les consignes d'utilisation du désinfectant. Il est entre autre important de respecter la concentration, la quantité, le temps de contact et la température.
- *Rinçage*

Rincez les restes de désinfectant à l'eau potable.
- *Inoccupation*

Prévoyez après le lavage et la désinfection un période d'inoccupation de 48 heures (de préférence 1 semaine). Cela permet au véhicule de transport d'animaux vivants de sécher entièrement et de réduire le nombre de germes.
- *Contrôle*

Vérifiez à l'aide d'hygiénogrammes l'efficacité du nettoyage et de la désinfection.
- *Registrez le nettoyage et la désinfection.*

Addendum 1b: Étable de quarantaine

- *Lavage à sec*

Commencez avec un lavage à sec (à la pelle et à la brosse) afin d'évacuer la sciure et la plupart des saletés qui adhèrent au sol. Une exécution minutieuse de cette première étape permet une économie de temps et d'eau lors des étapes suivantes.
- *Trempage*

Traitez les saletés restantes avec une solution de trempage. Cela permet de détacher les saletés et de rendre le lavage à l'eau plus efficace.
- *Lavage principal*

Nettoyez à haute pression afin d'éliminer toutes les saletés présentes. Après ce lavage, tout doit être visuellement propre.
- *Rinçage*

Rincez afin que tout soit totalement propre et pour assurer une efficacité optimale de la désinfection.
- *Séchage*

Laissez sécher le sol après le nettoyage afin qu'il n'y ait plus de flaques avant de procéder à la désinfection. Si trop d'eau est encore présente, le désinfectant sera trop dilué, réduisant son efficacité.
- *Désinfection*

Désinfectez avec un produit désinfectant agréé et respectez les consignes d'utilisation du produit. Il est entre autre important de respecter la concentration, la quantité, le temps de contact et la température.
- *Rinçage*

Rincez les restes de désinfectant à l'eau potable.
- *Inoccupation*

Prévoyez après le lavage et la désinfection une période d'inoccupation d'une semaine. Pendant cette période, tout pourra entièrement sécher et le nombre de germes continuera de diminuer.
- *Contrôle*

Vérifiez à l'aide d'hygiénogrammes l'efficacité du nettoyage et de la désinfection.
- *Registrez*

Registrez le nettoyage et la désinfection.

Addendum 1c: Étables du CIA

- *Lavage à sec*

Commencez par un lavage à sec (à la pelle et à la brosse) afin d'évacuer la sciure et la plupart des saletés qui adhèrent. Une exécution minutieuse de cette première étape fournit une économie de temps et d'eau lors des étapes suivantes.
- *Trempage*

Traitez les saletés restantes avec une solution de trempage. Cela permet de détacher les saletés et de rendre le lavage à l'eau plus efficace.
- *Lavage principal*

Nettoyez à haute pression afin d'éliminer toutes les saletés présentes. Après ce lavage, tout doit être visuellement propre.
- *Rinçage*

Rincez afin que tout soit totalement propre et pour assurer une efficacité optimale de la désinfection.
- *Séchage*

Laissez sécher le sol après le nettoyage afin qu'il n'y ait plus de flaques avant de procéder à la désinfection. Si trop d'eau est encore présente, le désinfectant sera trop dilué, réduisant son efficacité.
- *Désinfection*

Désinfectez avec un désinfectant agréé et respectez les consignes d'utilisation du produit. Il est entre autres important de respecter la concentration, la quantité, le temps de contact et la température.
- *Rinçage*

Rincez les restes du désinfectant à l'eau potable.
- *Inoccupation*

Prévoyez après le lavage et la désinfection une période d'inoccupation d'une semaine. Pendant cette période, tout pourra entièrement sécher et le nombre de germes continuera de diminuer. Cela n'est pas toujours possible; essayez toutefois de le faire le plus souvent possible.
- *Registrez*

Registrez le nettoyage et la désinfection.

Addendum 1d: Couloirs

- *Lavage à sec*

Commencez par un lavage à sec (à la pelle et à la brosse) afin d'évacuer la plupart des saletés qui adhèrent. Une exécution minutieuse de cette première étape fournit une économie de temps et d'eau lors des étapes suivantes.

- *Lavage principal*

Nettoyez à haute pression afin d'éliminer toutes les saletés présentes. Après ce lavage, tout doit être visuellement propre.

- *Rinçage*

Rincez afin que tout soit totalement propre et pour assurer une efficacité optimale de la désinfection.

- *Séchage*

Laissez sécher le sol après le nettoyage afin qu'il n'y ait plus de flaques avant de procéder à la désinfection. Si trop d'eau est encore présente, le désinfectant sera trop dilué, réduisant son efficacité.

- *Désinfection*

Désinfectez avec un produit désinfectant agréé et respectez les consignes d'utilisation du produit. Il est entre autre important de respecter la concentration, la quantité, le temps de contact et la température.

- *Rinçage*

Rincez les restes du désinfectant à l'eau potable.

- *Séchage*

Celui-ci peut se faire pendant la nuit.

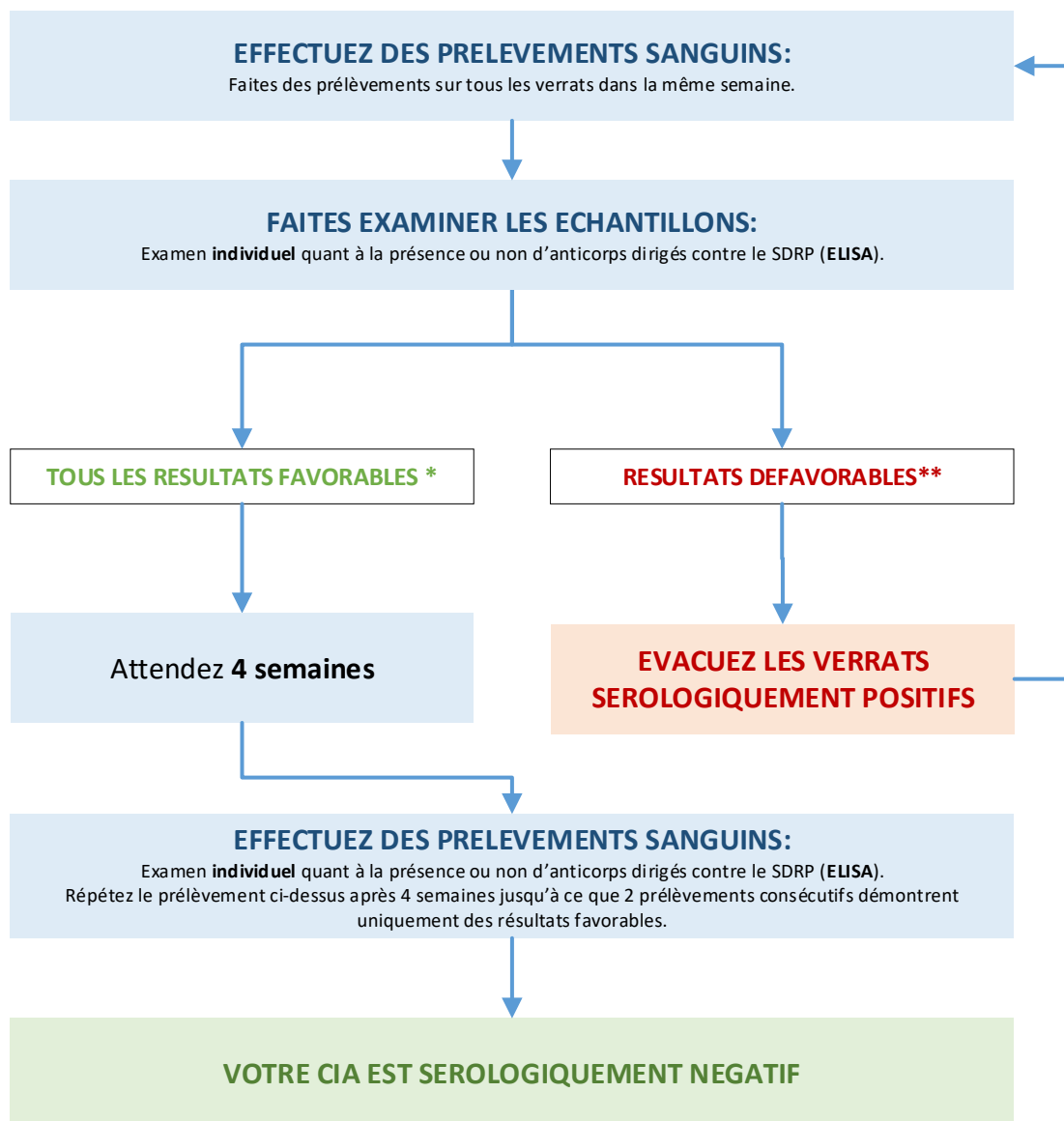
- *Registrez*

Registrez le nettoyage et la désinfection.

Addendum 2 – DEVENIR ET RESTER SÉROLOGIQUEMENT SDRP-NÉGATIF

Addendum 2a: Comment démontrer que le CIA est sérologiquement négatif?

Voir également le texte correspondant aux pages [16](#) et [17](#).

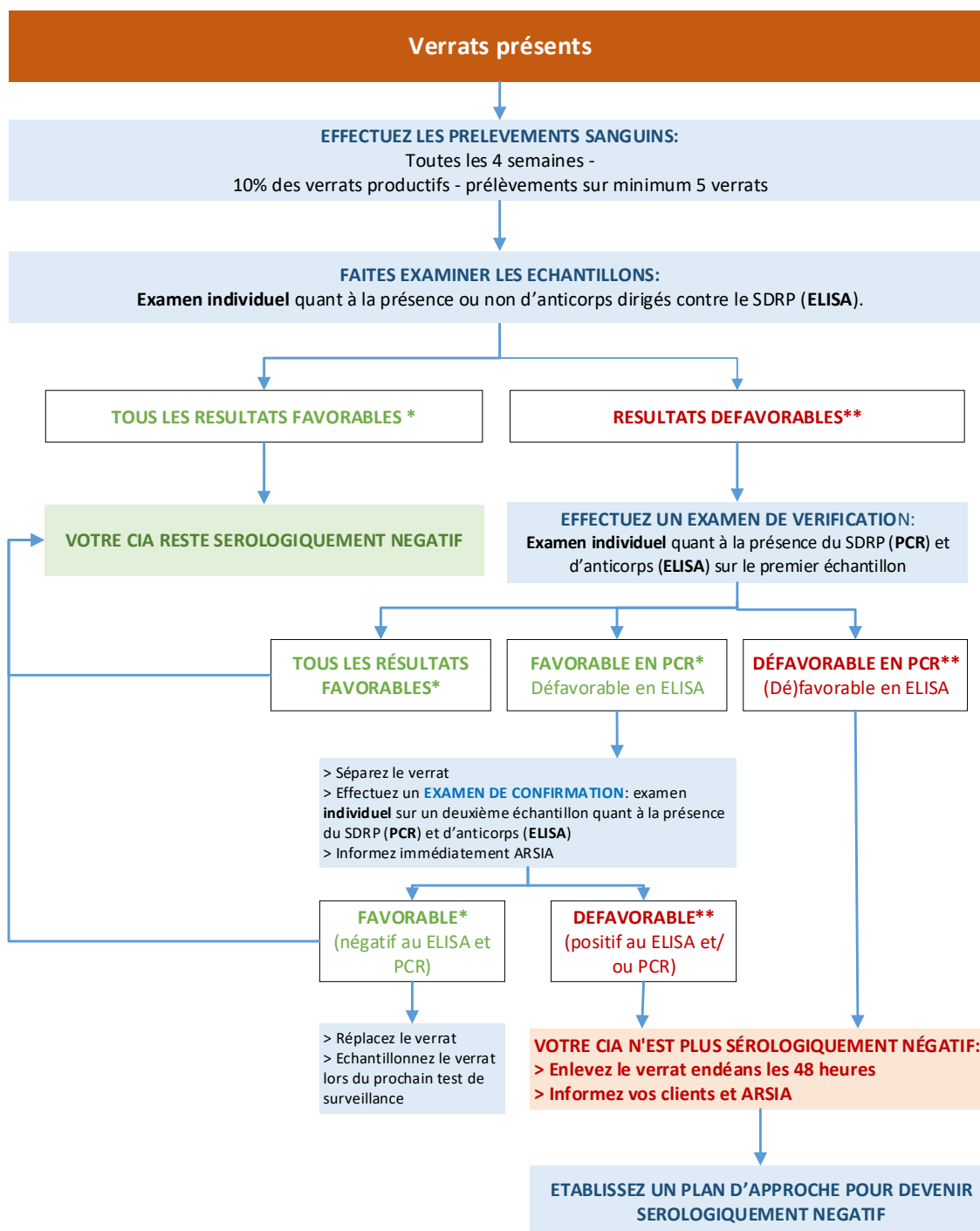


* Favorables: résultats des tests négatifs

** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI) et positifs

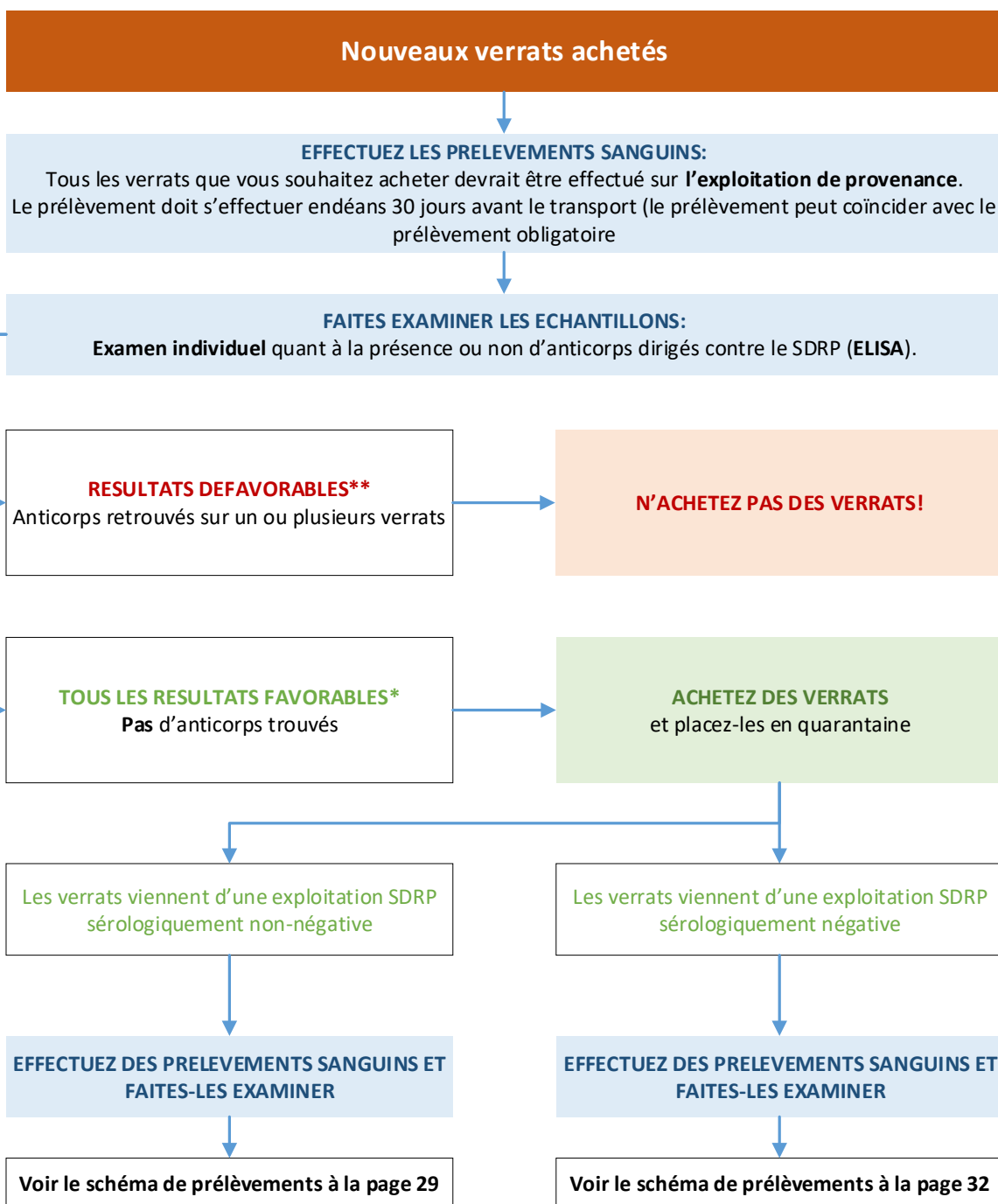
Addendum 2b: Comment vérifier si le CIA conserve le statut sérologiquement SDRP-négatif?

Voir également le texte correspondant à la page [17](#).



* Favorables: résultats des tests négatifs

** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI), douteux et positifs



* Favorables: résultats des tests négatifs

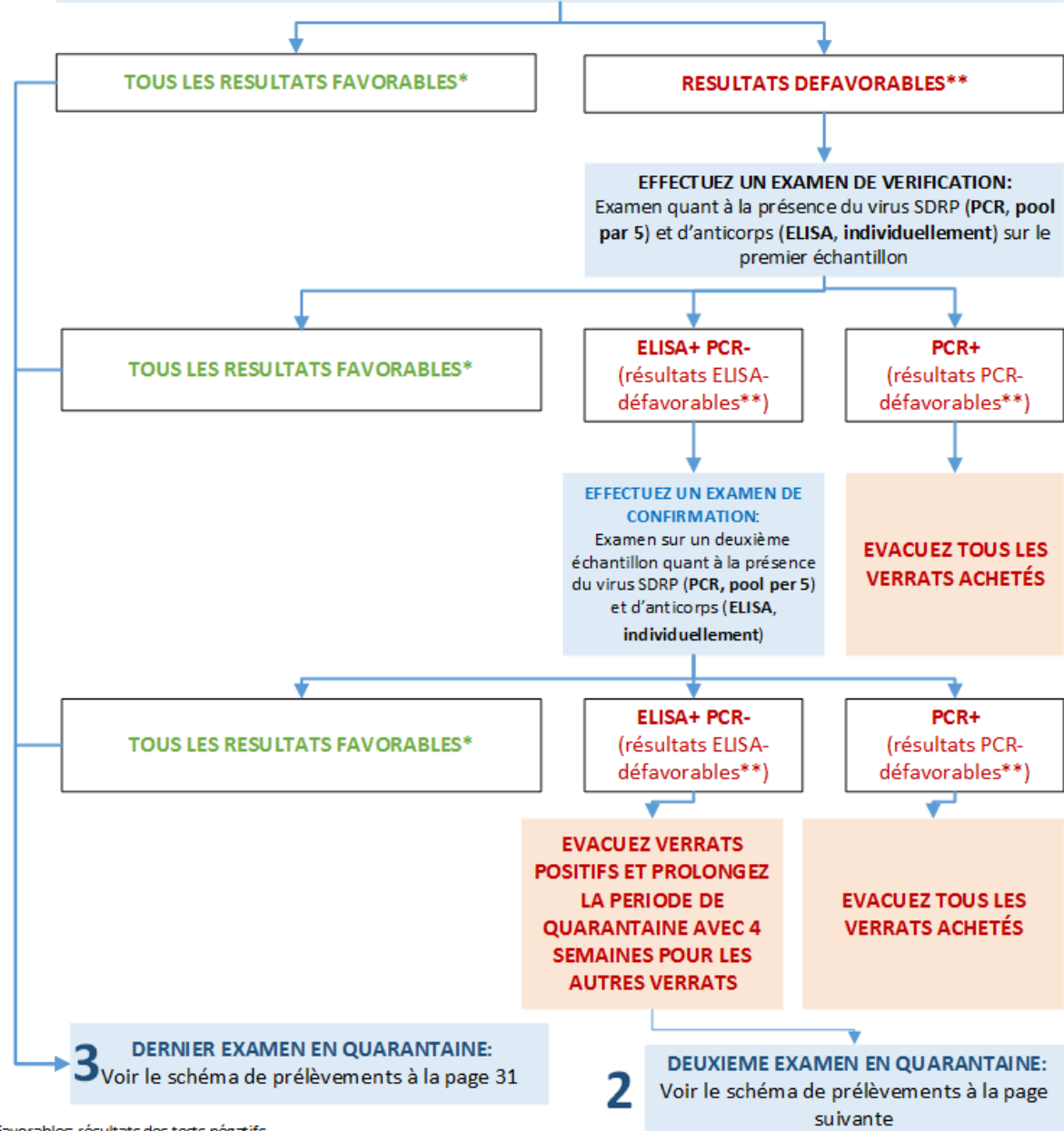
** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI) et positifs

Plan d'échantillonnage chez les verrats venant d'une exploitation non-négative

1

PREMIER EXAMEN EN QUARANTAINE:

Effectuez des prélèvements sanguins sur tous les verrats 7 jours après leur arrivée. Faites examiner les échantillons quant à la présence du virus SDRP (**PCR, pool par 5**) et d'anticorps (**ELISA, individuellement**).



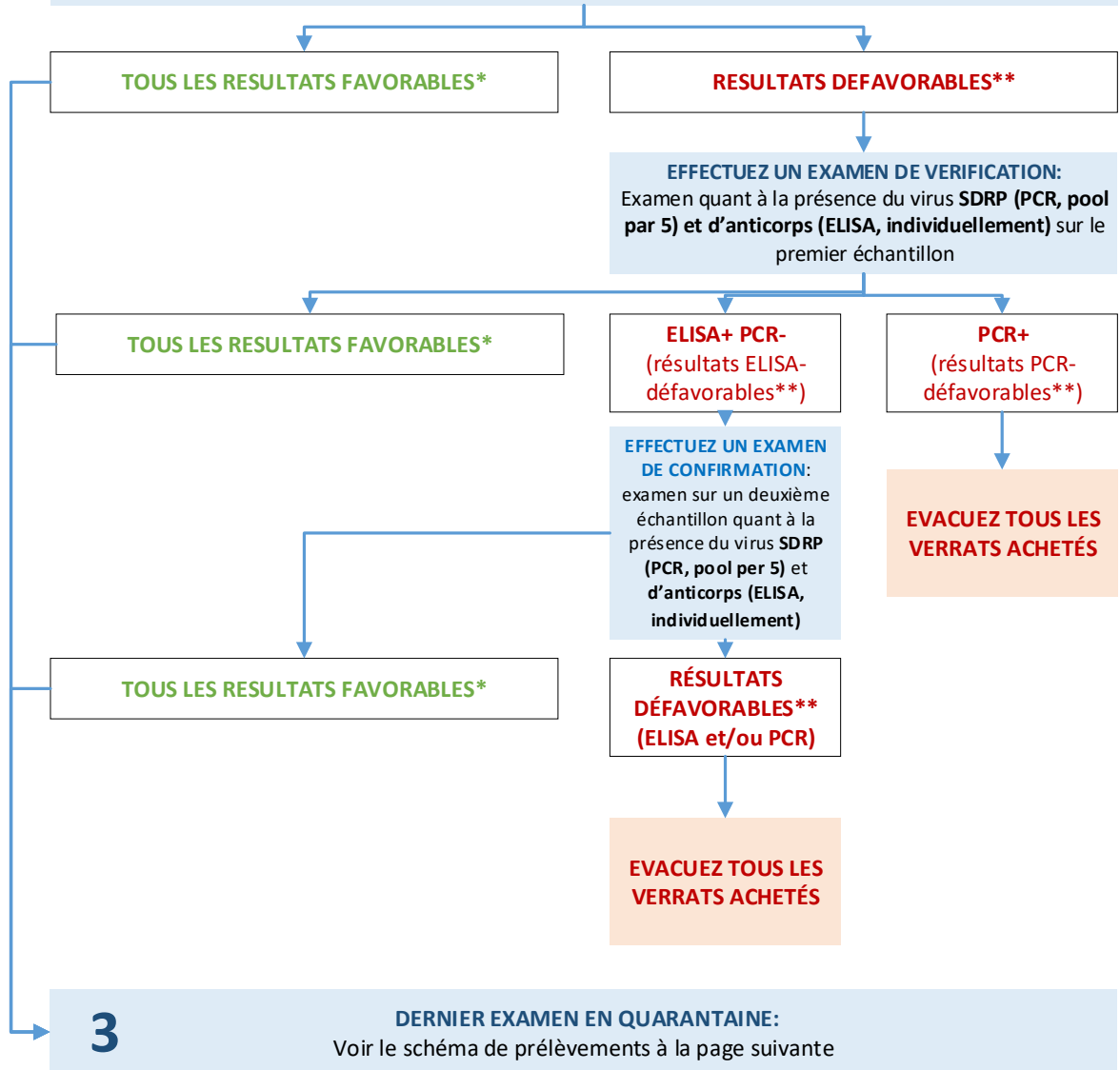
* Favorables: résultats des tests négatifs

** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI), douteux et positifs

2

DEUXIEME EXAMEN EN QUARANTAINE:

Effectuez des prélèvements sanguins sur tous les verrats **4 semaines après le premier prélèvement**.
Testez quant à la présence ou non d'anticorps (**ELISA, individuellement**)



* Favorables: résultats des tests négatifs

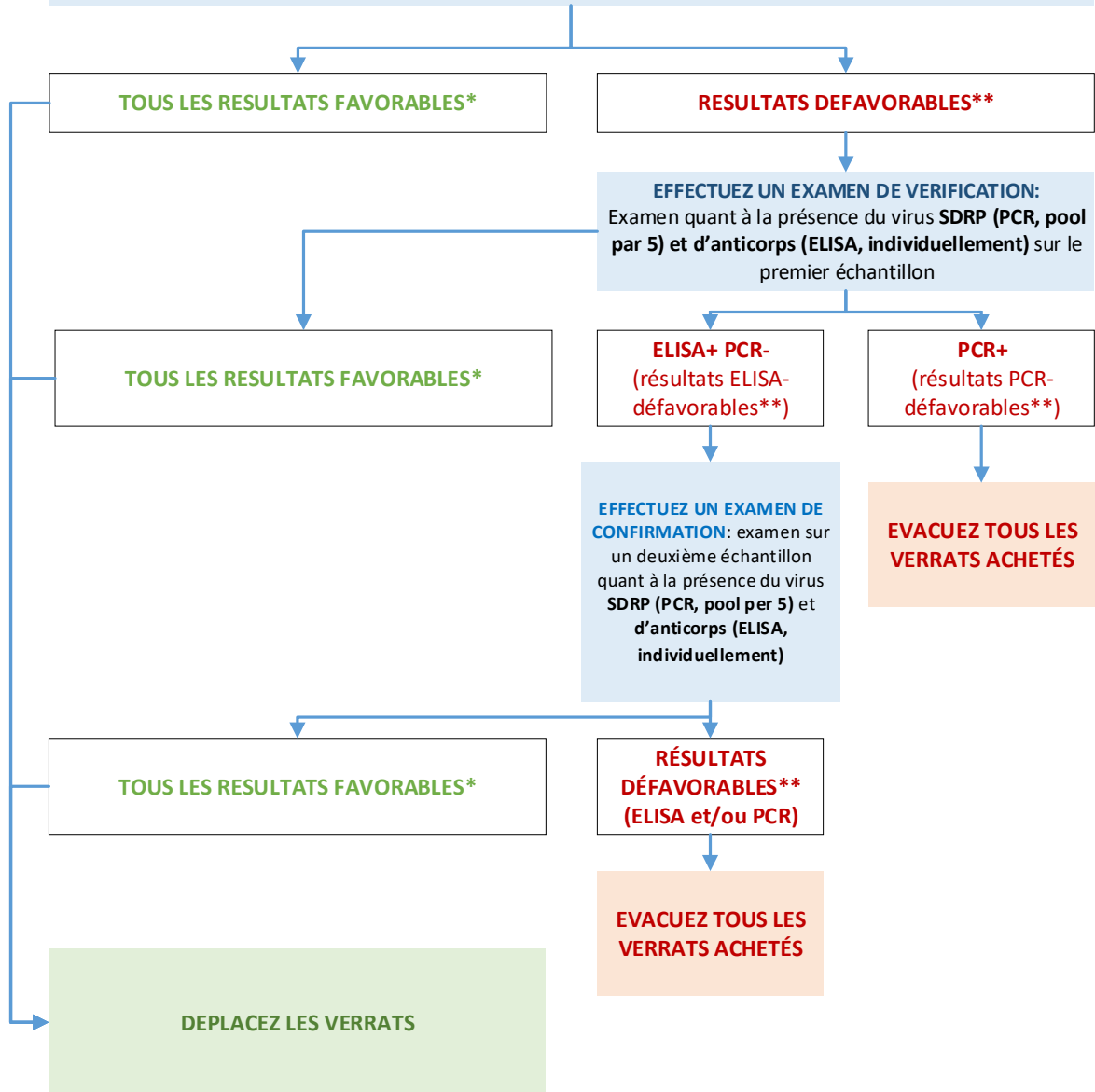
** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI), douteux et positifs

3

DERNIER EXAMEN EN QUARANTAINE:

Effectuez des prélèvements sanguins sur tous les verrats durant les **deux dernières semaines** de la période de quarantaine (prélèvement obligatoire).

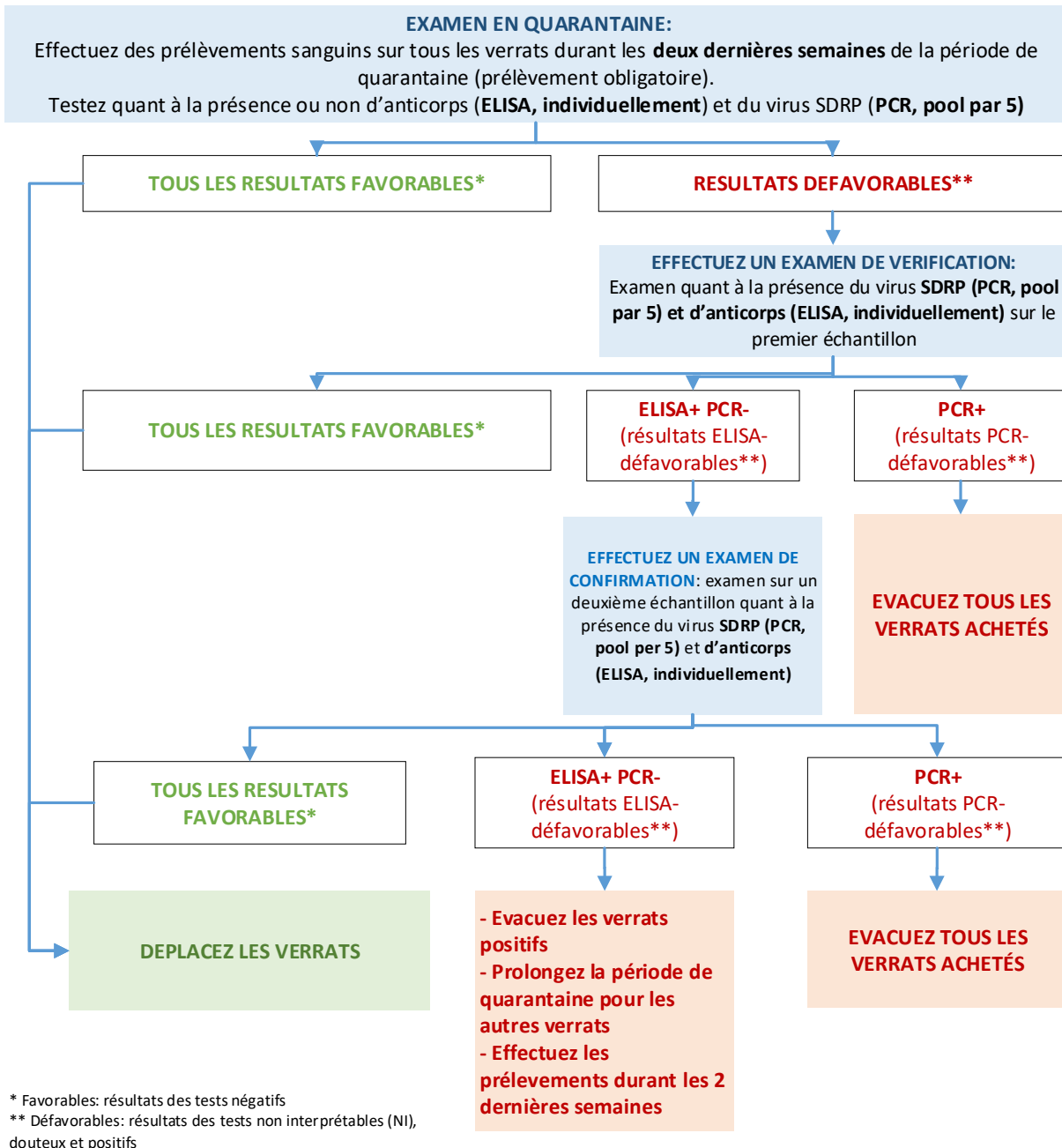
Testez quant à la présence ou non d'anticorps (**ELISA, individuellement**) et du virus SDRP (**PCR, pool par 5**)



* Favorables: résultats des tests négatifs

** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI), douteux et positifs

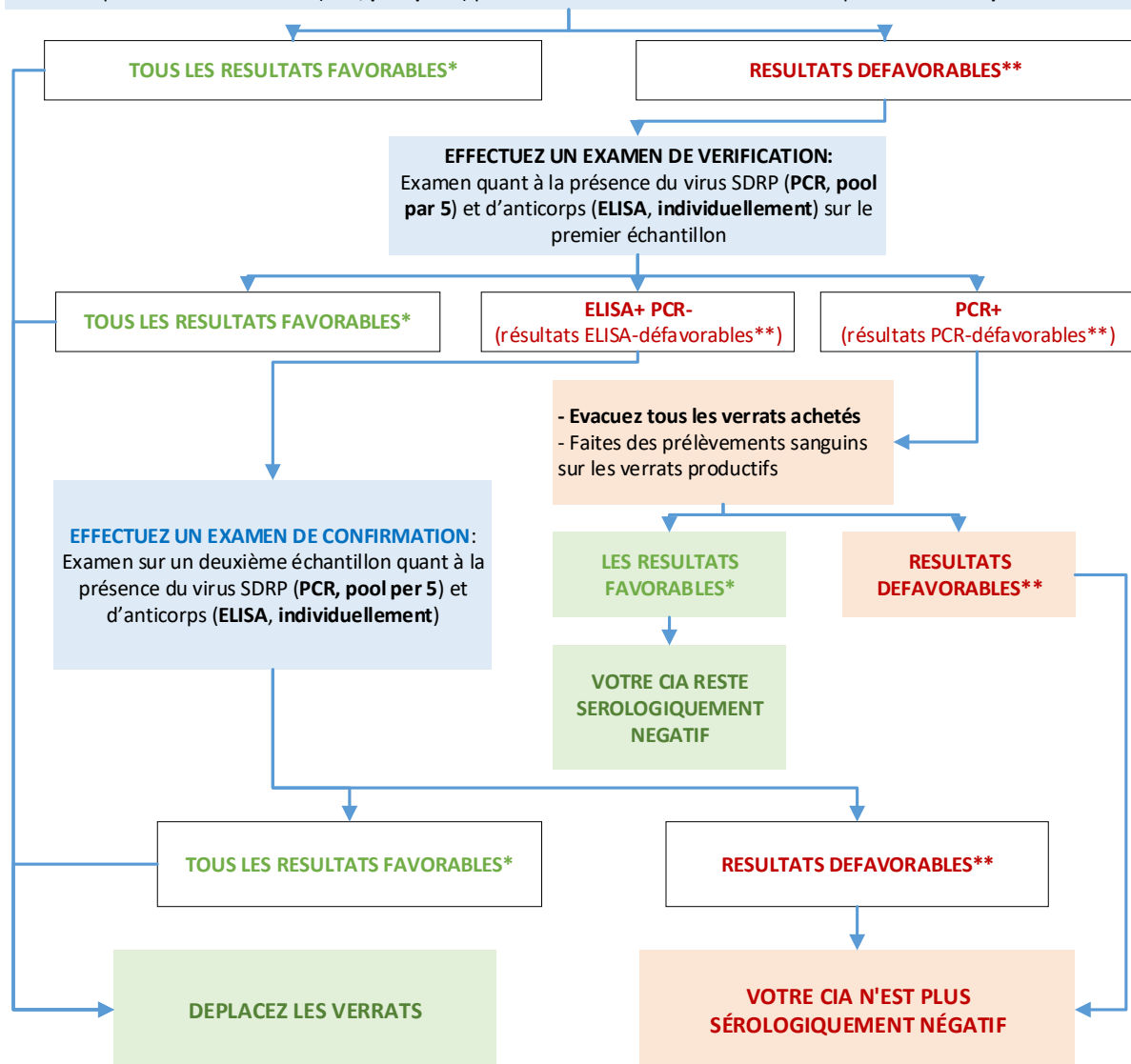
Plan d'échantillonnage chez les verrats venant d'une exploitation négative



Plan d'échantillonnage chez les verrats en quarantaine au CIA

S'il y a une quarantaine externe

EXAMEN EN QUARANTAINE:
Effectuez des prélèvements sanguins sur tous les verrats 7 jours après leur arrivée. Faites examiner les échantillons quant à la présence du virus SDRP (**PCR, pool par 5**) pour contrôler si les verrats sont infectés pendant le **transport**.



* Favorables: résultats des tests négatifs

** Défavorables: résultats des tests non interprétables (NI), douteux et positifs

4. Données de contact



Dierengezondheidszorg Vlaanderen

Siège social: Site Lier • Hagenbroeksesteenweg 167 • 2500 Lier

Adresse administrative: Site Torhout • Industrielaan 29 • 8820 Torhout

DGZ Helpdesk

e-mail: helpdesk@dgz.be

téléphone: 078 05 05 23

Ce guide est publié par Dierengezondheidszorg Vlaanderen.

Éditeur responsable - Denis Volckaert

Toutes les informations contenues dans ce document sont considérées comme étant correctes au moment de la publication. La DGZ ne peut pas être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs ou lacunes.

ARSIA

2, Allée des artisans, 5590 Ciney

téléphone: 083/230515 (option 4)

e-mail: sante.porc@arsia.be